

« FORMATION Tuteur – Maître d'apprentissage »

Durée	40 heures de formation en centre Amplitude de formation : 6 jours	Dates & Lieux	Nantes – Du 12 mars au 28 mai 2025 Le Mans – Du 10 février au 9 avril 2025 La Roche / Yon – à définir Angers – Du 31 mars au 12 mai 2025
Public / statut	La formation est ouverte aux personnes en poste dans une organisation du secteur social, médico-social, enseignement ou issues de l'animation		
Nombre de participants	10 à 16 participants	Tarifs	15 € / heure
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps : <ul style="list-style-type: none"> • Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com • Lydie GUILLET : l.guillet@cefras.com 		
Prérequis	Aucun prérequis		
Modalités d'accès	Être salarié(e) d'un établissement et/ou service social et médico-social		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (secteur social, médico-social, animation ou enseignement)	
	Responsables du projet de formation	Nantes - ANGLA Marielle - 02.51.86.69.12 Le Mans – BESSARD Bénédicte- 02.43.72.97.22 La Roche sur Yon - HELIGON Nelly - 02.51.47.71.40 Angers - AVRIL Manuella - 02.41.30.57.09	
	Contact administratif	Nantes – LANDRIEU Ségolène - 02.51.86.24.13 Le Mans - CATTANEO Sabrina - 02.43.72.97.22 La Roche sur Yon - LEBLOIS Catherine - 02.51.47.71.98 Angers – GABORIT Brigitte – 02.41.20.59.90	
Débouchés	Formation : Formateur terrain et DU ACFIS		
Finalités de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation s'adresse à un public de professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social exerçant des activités orientées vers le tutorat d'apprentis/alternants et qui souhaitent acquérir et valoriser leurs compétences à l'exercice de leur fonction de tuteur-Maître d'apprentissage. Ce référentiel décrit les compétences mises en œuvre pour exercer la mission de tuteur/maître d'apprentissage et sécuriser le parcours de l'apprenti/alternant en établissement sanitaire, social et médico-social privé. 		

<p>Objectifs pédagogiques</p>	<p>Au terme de ce module, les tuteurs doivent être en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier son rôle et ses missions de tuteur/Maître d'Apprentissage • Accueillir et intégrer l'alternant au sein d'un contexte spécifique • Organiser l'accompagnement du tuteur au sein de la structure, • Évaluer les besoins de l'alternant, en lien avec le référentiel métier et l'Organisme de formation • Définir avec l'alternant son parcours et les modalités d'accompagnement, • Connaître les principes et les modalités d'évaluation
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Apports théoriques s'appuyant sur des méthodes actives au sens où il s'agira de trouver des méthodes d'appropriation des connaissances qui mobilisent l'apprenant en tant qu'acteur et pas seulement en tant que destinataire.</p> <p>Le CEFRAS conçoit la formation tuteurs comme un espace de rencontre, d'échange et d'ouverture entre des professionnels exerçant différents métiers et se destinant à occuper cette même fonction.</p> <p>La démarche mise en œuvre dans les groupes de formation est une démarche participative et collective. Elle entend clairement prendre appui sur la parole et les témoignages vécus des participants, sur leurs réflexions et leurs interrogations.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs portables • Vidéoprojecteurs • Connexion internet • Supports papiers
<p>Programme pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 – Accueillir et intégrer l'alternant au sein d'un contexte professionnel • Module 2 – Former et accompagner l'apprentissage • Module 3 – Evaluer les compétences • Module 4 – Accompagnement à la validation
<p>Modalités d'évaluation des acquis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un dossier de validation balayant l'ensemble des 6 compétences attendues, composé de 8 à 12 pages. • Un quizz de connaissances formatif en lien avec le Module 5, en cours de formation • Un oral de présentation du dossier